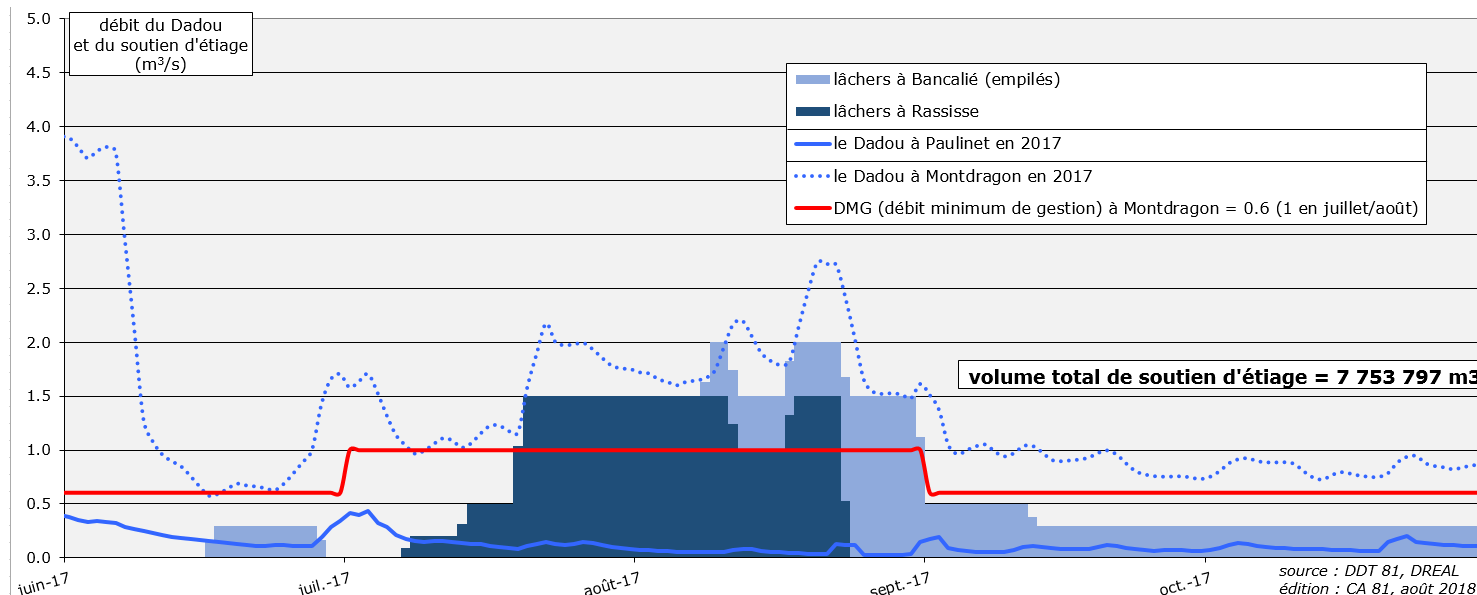


**Débits moyens durant l'été 2017 : le Dadou à Paulinet et Montdragon**



**Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016**

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,03 hm <sup>3</sup>
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,17 hm <sup>3</sup>

pour la période d'été allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre<sup>1</sup>.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consultés dans leur ensemble.

<sup>1</sup> Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

**Un point sur les prélèvements en période d'été**

**bilan 2017**

<b>En cours d'eau et nappes connectées</b>	3 préleveurs irrigants potentiels 29 ha potentiellement irrigués 90 m <sup>3</sup> /h (débit cumulé des pompes) 27 000 m <sup>3</sup> autorisés 19 553 m <sup>3</sup> prélevés déclarés à l'O.U. Tarn
--	---

**En nappes déconnectées** pas de prélèvement recensé

**Plans d'eau :** 6 plans d'eau à usage agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 0,94 hm<sup>3</sup>.

**A noter :** la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé. Par conséquent, l'O.U. Tarn alloue un volume à chaque préleveur-irrigant selon un calcul qui tient compte du maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années.

Un volume de réserve de 3 000 m<sup>3</sup> a aussi été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

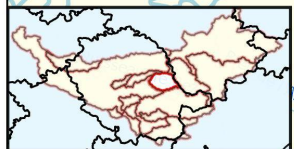
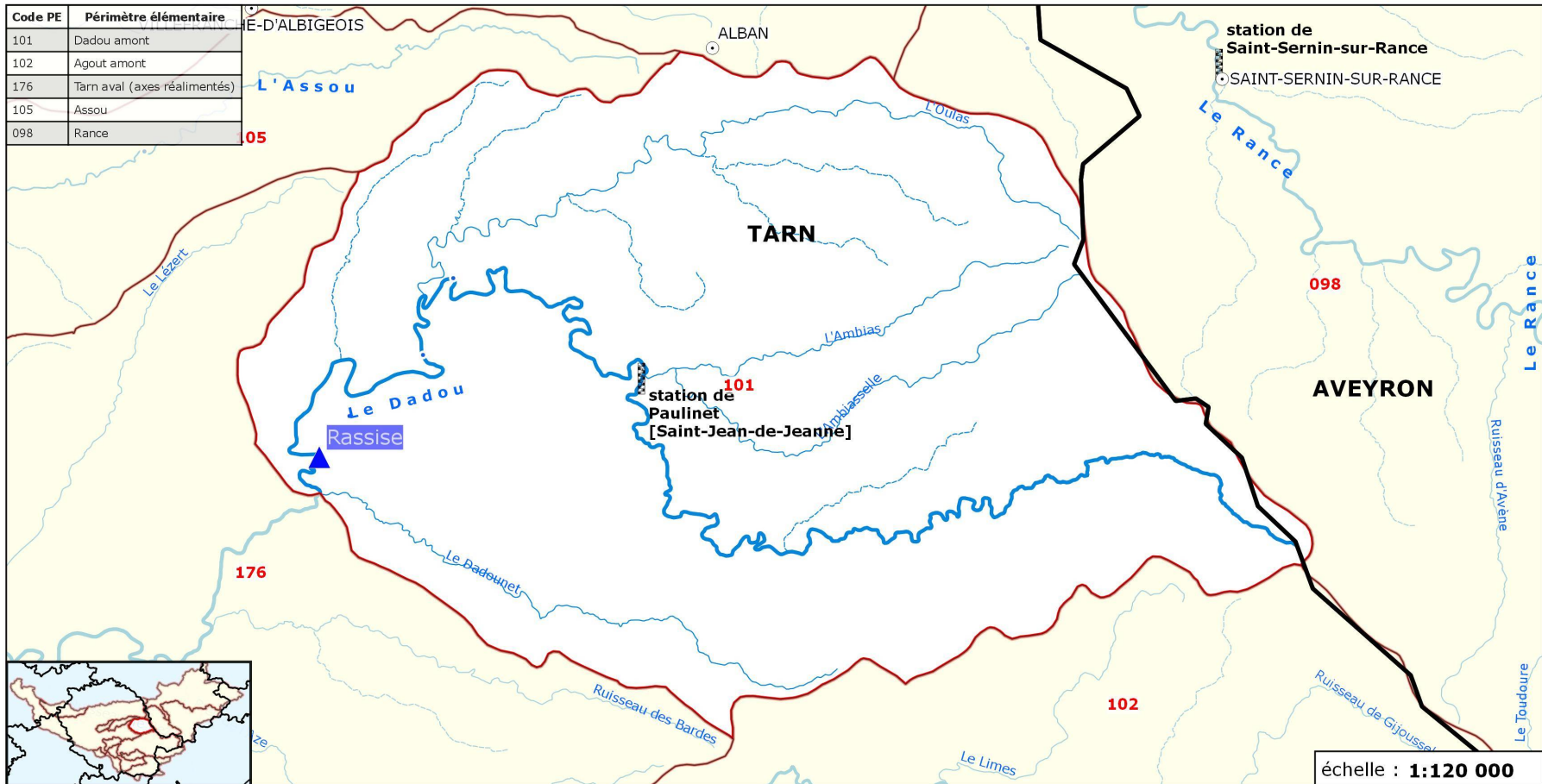
**Les faits marquants**

La partie amont du Dadou est chaque année soumise à des étiages marqués, sans toutefois que des assecs soient observés à Paulinet. Cependant, l'irrigation n'est pas prépondérante sur le secteur du bassin versant du Tarn.

A l'aval de ce périmètre élémentaire commence le secteur réalimenté du bassin Tarn, avec des réalimentations du Dadou depuis les barrages de Rassisse puis de Bancalié.

Les débits du Dadou à Montdragon et des lâchers à partir de ces 2 barrages sont donnés à titre indicatif.

Code PE	Périmètre élémentaire
101	Dadou amont
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalimentés)
105	Assou
098	Rance



**Organisme unique du sous-bassin Tarn :**  
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

PE 101 - Dadou amont

- Légende**
- limites départementales
  - PE considéré
  - autres PE de l'OU Tarn
  - cours d'eau principaux
  - communes principales
  - barrages de soutien d'étiage
  - stations débitométriques

**Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :**  
(volumes exprimés en m<sup>3</sup>)  
**en cours d'eau**

- 1 - 10000

édition : CA81, juin 2018  
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

**Organisme Unique du sous-bassin Tarn**

96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – [outarn@tarn.chambagri.fr](mailto:outarn@tarn.chambagri.fr)



Ce bilan a été réalisé en août 2018 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.